



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20788
15 août 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 15 AOUT 1989, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'AFRIQUE DU SUD AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, à titre d'information, le texte d'une déclaration faite cet après-midi à Windhoek par l'Administrateur général de la Namibie, M. Louis Pienaar.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Jeremy B. SHEARAR

ANNEXE

Déclaration faite le 15 août 1989 par l'Administrateur
général de la Namibie

J'ai dit à plusieurs reprises que lorsque la situation dans les régions du nord redeviendrait normale et que s'éloignerait la menace que fait peser la présence au nord de la frontière d'éléments de la People's Liberation Army of Namibia (PLAN), je pourrais envisager de réduire les effectifs de la police du Sud-Ouest africain (SWAPOL) dans la région. A la fin de la semaine dernière, M. Ahtisaari m'a assuré que :

- a) La grande majorité des éléments de la PLAN étaient retournés en Namibie comme civils;
- b) L'organe de commandement de la PLAN avait été démantelé, c'est-à-dire que certains de ses commandants étaient retournés en Namibie, également comme civils;
- c) Les armes de la PLAN avaient été déposées en lieu sûr et se trouvaient en bonne garde sous la surveillance de l'Angola.

Le Gouvernement angolais nous avait auparavant assurés qu'il ne se trouvait pratiquement plus d'éléments armés de la PLAN au sud du 16e parallèle.

Vendredi dernier, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au cours d'un entretien qu'il a eu avec l'Ambassadeur de l'Afrique du Sud à New York, a confirmé les assurances que m'avait données son représentant spécial. Il a ajouté que, selon lui et selon M. Ahtisaari, la PLAN n'était plus en mesure de faire peser des menaces.

J'accepte les assurances données par le Secrétaire général et son représentant spécial ainsi que par le Gouvernement angolais. Sur la foi de ces assurances et conformément à des engagements que j'avais pris antérieurement, je suis prêt à démobiliser 1 200 membres de la SWAPOL dans le nord. Ce nombre correspond à ce qui reste de l'unité anti-insurrectionnelle réintégrée à la SWAPOL suite aux incursions de la South West Africa People's Organization (SWAPO) le 1er avril. Ces éléments seront cantonnés dans des bases où ils suivront un programme de réorientation et de formation qui les préparera à de nouveaux rôles, qu'il s'agit de redéfinir compte tenu des nouvelles circonstances. Cette décision, qui touche un pourcentage important des effectifs de police déployés dans le nord, me permettra également de réorganiser dans les prochaines semaines le système de commandement dans cette région. Je ne verrais pas d'objection à ce que le Représentant spécial contrôle le cantonnement des membres de la force dans les bases.

Cette mesure, qui réduit incontestablement la capacité de riposte de la SWAPOL au cas où les événements prendraient une tournure fâcheuse dans la région, a été prise sur la base des assurances solennelles que m'ont données le Secrétaire général, son représentant spécial et le Gouvernement angolais. Elle est une nouvelle preuve de l'engagement total de l'Afrique du Sud et de mon gouvernement en faveur de l'application satisfaisante de la résolution 435 (1978) du Conseil de

sécurité. Nous sommes en droit d'attendre des autres parties concernées un engagement identique en faveur de l'application du plan de règlement et un respect aussi strict de ses dispositions. Je suis certain que le Secrétaire général et son représentant spécial m'appuieront à cet égard.

Le Représentant spécial lui-même a des responsabilités bien précises pour ce qui est d'aider à prévenir les mesures d'intimidation dans la période qui précède les élections. La réduction des effectifs de la police impose des responsabilités supplémentaire à mon gouvernement et à l'élément de police du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), et je compte sur la coopération et le soutien entiers du Représentant spécial de façon que nous puissions ensemble maintenir dans toute la Namibie des conditions propices à la tenue d'élections libres et régulières.

Bien entendu, si la situation devait le moins du monde se détériorer en Ovamboland ou ailleurs, je me verrais dans l'obligation, conformément aux responsabilités qui m'incombent aux termes du plan de règlement, de considérer d'urgence dans le cadre de ce plan les mesures qui s'imposeraient pour rétablir la loi et l'ordre.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour engager également tous les dirigeants politiques et tous les responsables à user de leur pouvoir de persuasion et de leur autorité pour faire comprendre à leurs adeptes et partisans qu'il est nécessaire d'éliminer du processus politique le fléau de l'intimidation sous toutes ses formes et de s'unir pour assurer la tenue d'élections libres et régulières en novembre. Je veux espérer qu'ils s'efforceront par tous les moyens de diffuser ce message.
